

**Conseil international du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent**  
**Réunion du Conseil du 11 mars 2020 – 9 h à 16 h 05**  
 Laboratoire de recherches environnementales sur les Grands Lacs  
 Ann Arbor, MI

La réunion débute à 9 h (HE). Sont présents :

ÉTATS-UNIS		Canada
	Membres du Conseil	
M. S. Durrett, président M. K. McCune, prés. suppl. M. T. Brown (au tél.) M. R. Company M. A. David Mme D. Kuehn (au tél.) M. B. Reilich (au tél.)		Mme G. Béchar, présidente M. J. Aubry-Morin Mme P. Clavet Mme J. Frain M. M. Hudon (au tél.) Mme S. Miron
	Secrétaires	
M. B. Carmichael		M. R. Caldwell
	Représentants des entités responsables de la régularisation	
Lt. Col. J. Toth Mme L. Schifferle (suppléante)		M. J. Bruxer Mme J. Ferguson (suppléante)
	Commissaires de la CMI	
Mme J. Corwin (au tél.) M. R. Sisson M. L. Yohe		M. P. Béland M. H. Lickers (au tél.) Mme M.-A. Phare (au tél.)
	Personnel de la CMI	
M. M. Colosimo M. A. Greely		M. D. Fay Mme E. Klyszejko
	Membres associés (du Conseil)	
M. J. Allis Mme E. Cuddihy M. P. Davis Mme C. Fisher (au tél.) M. K. Koralewski (au tél.) M. A. Kornacki (au tél.) Mme M. Kropfreiter M. T. Lavigne Mme D. Lee M. J. Scharf Mme S. Wagner		M. B. Crosby (au tél.) Mme G. Faveri (tél.) Mme S. Grady (au tél.) Mme W. Leger M. B. Morton (au tél.) M. P-M Rondeau (au tél.) M. F. Seglenieks M. M. Shantz

## **1 Appel, mot d'ouverture, objectifs**

M. Durrett et Mme Béchard ouvrent la réunion par appel nominal et prononcent un mot d'ouverture. Mme Lee souhaite la bienvenue à tous au Laboratoire de recherches environnementales sur les Grands Lacs (GERL) avant de présenter brièvement son Plan scientifique pour les Grands Lacs. M. Durrett accueille chaleureusement les commissaires de la CMI participant en personne et au téléphone. On encourage les membres à s'exprimer en toute confiance dans l'intérêt de l'ensemble du bassin, et non au nom d'intervenants ou de groupes d'intérêt particuliers. On rappelle à tous les membres qu'ils sont tenus de suivre la Directive de la CMI concernant les décisions par consensus et les politiques et procédures en matière d'affaires publiques qui leur ont récemment été distribuées à titre d'information.

## **2 Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour modifié est adopté (ci-joint). Les points 4c concernant un aperçu des conditions hydrologiques historiques et 5d concernant la correspondance des Corporations de la Voie maritime ont été ajoutés.

## **3 Mesures de suivi précédentes**

Toutes les mesures de suivi de la réunion du 22 octobre 2019 et du 21 février 2020 sont marquées comme étant terminées ou reportées. Certaines mesures sont reportées comme suit :

- La NGS tiendra un atelier spécial à Washington en avril pour informer le Conseil sur la mise à jour du SRIGL 2020. Ses représentants fourniront une trousse de documentation avant l'atelier. (atelier prévu - aucune trousse pour l'instant)
- Coordination d'un atelier avec M. Bernard Gigas et Mme Sarah Delicate. (Le Comité GAGL et le personnel du Conseil continuent de conseiller M. B. Gigas sur les processus de régularisation et les limites dans le bassin du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent.)
- Les conseillers de la CMI dirigeront l'élaboration d'un scénarimage des rôles et responsabilités pour les sites Web en ligne. (L'ébauche est presque terminée)
- Le président de la Commission canadienne, P. Béland, et le membre canadien du Conseil, P. Clavet, rencontreront les autorités provinciales du Québec le vendredi 13 mars afin de mieux coordonner et transférer les données sur la neige au Québec

pour les prévisions du Conseil et des États-Unis.

- Les secrétaires redistribuent aux membres les directives les concernant et d'autres documents sur les affaires de la CMI.
- Le secrétaire américain demande le consensus de deux membres absents de la téléconférence du 21 février.
- Les coprésidents approuvent les stratégies à court et à long terme du Comité GAGL
- Une lettre de réponse aux Corporations de la Voie maritime est en cours de préparation.
- Le prochain webinaire d'inscription de la CMI est prévu.
- On rédigera un communiqué de presse sur les décisions récentes du Conseil.

#### **4 Conditions actuelles et aperçu de la régularisation**

##### **a. Aperçu de la régularisation**

Le représentant pour les questions de régularisation alternative des États-Unis présente les conditions actuelles et l'aperçu de la régularisation, soulignant que l'eau dans les Grands Lacs d'amont continue d'atteindre ou de dépasser un niveau élevé record. Le niveau d'eau du lac Ontario demeure également très élevé, mais en deçà des pics enregistrés pour cette période de l'année. Le lac Érié continue de contribuer à un débit sans précédent dans le lac Ontario et les apports nets du bassin sont également demeurés supérieurs à leur moyenne. Cela a donné lieu à des apports nets totaux nets record au cours des six derniers mois (septembre 2019 à février 2020). Le Conseil a continué d'apporter des modifications importantes afin de fournir toute l'aide possible aux riverains, tant en amont qu'en aval du barrage Moses-Saunders, tout en tenant compte des effets sur tous les intérêts. Comme le niveau d'eau du lac Ontario est maintenant légèrement inférieur aux seuils élevés de déclenchement du critère H14, le Conseil exerce ses activités en vertu de son pouvoir de dérogation prolongée qui continuera de s'appliquer jusqu'à ce que le niveau d'eau du lac Ontario atteigne son sommet en 2020. Le débit moyen total rejeté du lac Ontario au cours des six derniers mois (de septembre 2019 à février 2020) a atteint une valeur record de 9 140 m<sup>3</sup>/s. Son débit fut maximisé autant que possible et le plus rapidement possible, tout en tenant compte des conditions critiques et dynamiques dans le fleuve Saint-Laurent.

Le niveau d'eau du lac Saint-Laurent a beaucoup fluctué au cours des derniers mois en raison des rajustements fréquents du débit du lac Ontario. Quant au lac Saint-Louis et la région de Montréal, le niveau d'eau est demeuré supérieur à sa moyenne en raison d'un débit très élevé.

Des représentants du Conseil de la rivière des Outaouais font le point sur l'état de la rivière. Le bassin en question affiche un équivalent total en eau de neige qui représente environ 130 p. 100 de la normale sur 30 ans pour la première semaine de mars, mais qui est inférieur aux 150 p. 100 de la normale à la même période l'an dernier. Les précipitations futures sont inconnues et le taux de fonte est incertain. En 2019, la fonte tardive de la neige, conjuguée à de fortes précipitations printanières et à une accumulation de neige élevée, a causé un volume record et un débit maximal de la rivière des Outaouais.

#### **b. Examen des écarts effectués pendant la période visée par le rapport**

Le Plan 2014 a continué de prescrire un débit très élevé, parfois record du lac Ontario et le Conseil a continué d'effectuer des écarts importants, fixant dans la mesure du possible un débit encore plus élevé que prescrit dans le Plan 2014. On compte maintenir son débit à 200 m<sup>3</sup>/s au-dessus de la limite L prévue dans le Plan 2014 jusqu'à l'automne. Son débit a été fréquemment ajusté pendant l'hiver et a pu atteindre un volume record en janvier et en février en raison du temps très doux et d'une couverture de glace minimale dans le fleuve Saint-Laurent.

#### **c. Aperçu des crues et des conditions hydrologiques dans la région des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent**

Le représentant de l'entité de régularisation de la Section canadienne offre un aperçu des crues qui ont eu de graves répercussions sur l'ensemble du réseau hydrographique des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent en 2019 et jusqu'en 2020.

Des photos et des vidéos montrent des inondations, de l'érosion et d'autres dommages côtiers qui se sont produits dans les Grands Lacs d'amont, le long des deux rives du lac Ontario et dans le réseau hydrographique du fleuve Saint-Laurent, y compris le haut Saint-Laurent, le lac Saint-Louis et les rives du lac Saint-Pierre, en aval de Montréal. Des conditions météorologiques persistantes et parfois extrêmement pluvieuses, qui durent depuis plusieurs années, ont été le principal moteur de la hausse du niveau d'eau dans l'ensemble du bassin des Grands Lacs. Selon la NOAA,

les cinq dernières années ont enregistré plus de précipitations que jamais dans les États américains bordant les Grands Lacs. Les ensembles de données de ré-analyse européens confirment de leur côté que les trois dernières années (2017 à 2019) ont été les 36 mois les plus pluvieux jamais enregistrés dans les bassins des Grands Lacs et de la rivière des Outaouais, d'où les entrées et sorties d'eau record pour le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent au cours de cette période. Une comparaison entre les données historiques et les relevés de précipitations au cours du dernier siècle montre une forte corrélation entre les périodes de temps humide et sec et le niveau d'eau élevé et faible, respectivement, dans l'ensemble des Grands Lacs, et ce compte tenu de l'augmentation récente attribuable aux précipitations particulièrement abondantes des trois dernières années.

La durée de cette période de temps pluvieux et de niveau d'eau élevé demeure incertaine. L'hiver a généralement été la saison humide la plus persistante des dernières années, tandis que le printemps a affiché une plus grande variabilité, avec des conditions extrêmement pluvieuses en 2017 et 2019, mais pas autant en 2018, par exemple. Le niveau d'eau dans tout le réseau, du lac Ontario au cours supérieur du fleuve Saint-Laurent, en passant par les lacs autour de Montréal, le cours inférieur du fleuve Saint-Laurent et le lac Saint-Pierre, demeure essentiellement déterminé par l'approvisionnement en eau, mais par rapport à ce qui se passait avant la régularisation, toutes les régions ont pu bénéficier de celle-ci grâce à la construction du barrage Moses-Saunders sur la Voie maritime du Saint-Laurent. Des travaux d'excavation importants dans le cours supérieur du fleuve Saint-Laurent permettent de libérer un débit plus élevé en été, en automne et en hiver, ce qui contribue à faire baisser le niveau d'eau du lac Ontario avant le printemps, tandis que le barrage permet de réduire son débit pendant la crue de la rivière des Outaouais, aidant ainsi à abaisser le niveau d'eau de pointe dans la partie aval du fleuve Saint-Laurent au printemps. Les prévisions en fonction de divers scénarios d'approvisionnement en eau et de diverses stratégies de régularisation ont été présentées au Conseil pour qu'il les examine pendant qu'il continue d'évaluer les options disponibles pour tenter de régler le problème des crues printanières de cette année.

## 5 Discussion du Conseil sur la stratégie de dérogation jusqu'en juin 2020

### a. Écarts - Limite L

Le Conseil discute longuement des effets de la régularisation du débit du lac Ontario sur divers intérêts. L'hiver est terminé et l'état des glaces n'est plus un facteur limitatif. En revanche, comme son débit devrait demeurer élevé, le Conseil doit tenir compte des effets sur la navigation commerciale, y compris les difficultés auxquelles les pilotes de navires seraient confrontés à cause des courants élevés à l'ouverture de la saison. Les vitesses élevées des courants du fleuve posent un risque pour la sécurité de la navigation et tout particulièrement les courants transversaux à plusieurs endroits critiques demeurent une source de préoccupation. Les représentants de la Voie maritime au sein du Groupe consultatif des opérations du Conseil ont signalé que les navigateurs peuvent parfois naviguer à un débit plus élevé (au-dessus du seuil prescrit par le Plan 2014) si les conditions dans ces tronçons critiques sont sécuritaires. Dans le souci de mieux informer les navigateurs des conditions auxquelles ils peuvent s'attendre dans ces tronçons, les Corporations de la Voie maritime ont travaillé avec le Service hydrographique du Canada et Environnement et Changement climatique Canada afin d'obtenir les résultats de modèles hydrodynamiques sur les vitesses et les croisements des courants sous divers scénarios de niveau d'eau et de débit. La vérification de ces résultats et des conditions réelles du printemps nécessitera des communications et une rétroaction continues de la part des navigateurs qui empruntent la Voie maritime. Les premiers pilotes à passer devraient tester la performance des navires dans des conditions de courants croisés aux endroits critiques. La rétroaction provenant de ces premiers passages serait essentielle pour comprendre les conditions qui prévalent dans le fleuve et communiquer la sécurité relative à la navigation dans le réseau. Par conséquent, le Conseil a décidé par consensus de fixer le débit à la limite « L » maximale du plan 2014 lorsque la saison de navigation débutera le 1<sup>er</sup> avril. Il s'agira alors d'augmenter le débit du lac Ontario le plus rapidement possible jusqu'à un maximum jugé sécuritaire pour le maintien de la navigation, et ce sous réserve des conditions en aval, à la discrétion des représentants des entités responsables de la régularisation, en consultation avec le Groupe consultatif des opérations et le Groupe de travail technique, et en comptant sur la rétroaction des navigateurs.

## **b. Écarts - Limite F**

Les représentants des entités responsables de la régularisation ont présenté les probabilités du pic de niveau d'eau du lac Ontario, lorsque son débit est relâché après le 1<sup>er</sup> avril, ciblant différents niveaux d'eau du lac Saint-Louis à Pointe-Claire. Le Conseil a déjà décidé de renoncer au premier tiers de la limite F du Plan 2014, visant actuellement un niveau d'eau de 22,20 m pour le lac Saint-Louis. Le tiers suivant, qui est de 22,33 m, cause des inondations mineures autour du lac Saint-Louis, et il pourrait y avoir des répercussions supplémentaires à l'heure actuelle, en raison de la présence de glace sur les rives de la région. Les prévisions laissent néanmoins entrevoir une forte probabilité que ce niveau d'eau soit atteint à un moment donné au printemps, et le Conseil discute de la possibilité de cibler ce niveau d'eau plus tôt afin d'abaisser davantage celui du lac Ontario pour réduire le risque de devoir trop augmenter le niveau d'eau du lac Saint-Louis plus tard ce printemps. Compte tenu de ces facteurs, le Conseil a décidé de commencer à fixer le débit du lac Ontario sans plus tarder de façon à cibler agressivement le niveau d'eau du lac Saint-Louis à 22,20 m, sous réserve de préciser que la cible pourrait être dépassée brièvement, selon le débit de la rivière des Outaouais et les conditions météorologiques, même si le niveau d'eau du lac Ontario est inférieur au seuil le plus faible prévu par les limites F. Tout autre niveau d'eau des limites F pour le lac Ontario et le lac Saint-Louis seraient respectés puisque le Conseil continuera de maximiser le débit du lac Ontario afin d'en retirer le plus d'eau possible.

## **c. Stratégie de communication avec la CMI**

Étant donné que les commissaires de la CMI étaient présents à la réunion du Conseil au cours de laquelle les conditions du mois de mars ont été examinées et qu'ils ont pris connaissance des décisions relatives à la stratégie de régularisation du Conseil, celui-ci n'a donc pas à informer la CMI par webinaire et lui communiquer ses décisions par écrit.

## **d. Correspondance avec les Corporations de la Voie maritime**

Le Conseil répondra à la correspondance récemment reçue des Corporations de la Voie maritime.

# **6 Comité de limnimétrie**

## **a. Rapports du Comité de limnimétrie demeurés en suspens**

La rédaction des rapports du Comité de limnimétrie de 2018 et 2019 est en cours après des

retards causés par l'obligation prioritaire de faire face aux niveaux d'eau élevés, ainsi que par le roulement du personnel. Le Comité présentera ces rapports au Conseil d'ici le 31 décembre 2020. Les rapports sur la production hydroélectrique de pointe avec ajustement semaine-fin de semaine de 2017, 2018 et 2019 sont également sur le point d'être achevés; les sociétés hydroélectriques les soumettront également d'ici le 31 décembre. OPG s'est excusée du retard et a assuré au Conseil qu'elle s'engageait à préparer les futurs rapports selon le calendrier établi.

**b. Activités d'inspection prévues pour 2019/le point sur l'enquête sur la précision**

Sauf en cas de retard découlant de toute restriction liée à la COVID-19, l'inspection annuelle aura lieu en juillet 2020. L'enquête sur la précision, qui devait avoir lieu en 2018, dix ans après la dernière (2008), a été retardée par des questions d'entente ou de contrat, qui seront bientôt réglées.

**7 Activités de sensibilisation du public**

**a. Aperçu des réunions en personne pendant la période visée par le rapport**

Les secrétaires exhortent les membres et le personnel du Conseil à les informer de toutes les occasions où ils ont donné des explications au public sur la régularisation du débit du lac Ontario, que ce soit dans des groupes concrets ou par courriel.

**b. Webinaires de sensibilisation du public**

Compte tenu des deux webinaires prévus par la CMI pour avril et mai, le Conseil organisera un webinaire en juillet 2020.

**c. Le point sur le site Web et les médias sociaux**

Le Conseil poursuit ses activités de sensibilisation au moyen de son site Web et de sa page Facebook. En janvier 2020, il a lancé une nouvelle [page](#) sur son site Web portant sur les hauts niveaux d'eau de 2017 et de 2019 et regroupant les documents connexes (foire aux questions, rapports et vidéos), le tout suite à une recommandation formulée dans le [rapport du conseiller spécial de l'Ontario sur les inondations](#).

**d. Plan de communication et produits connexes**

Le Comité des communications s'est réuni en personne en décembre pour élaborer un plan de communication axé sur les produits suivants :



- 1) Bulletins trimestriels : Publication du printemps 2020 en cours d'élaboration
- 2) Produits vidéo : La secrétaire américaine travaille sur l'énoncé de travail pour une vidéo de fond, une carte illustrant la récente stratégie visant le débit maximal du lac Ontario est presque prête, tout comme un autre tableau d'affichage du système.
- 3) Produits techniques ciblés : Comparaison du rendement du Plan 2014 par rapport à l'ancien Plan 1958-DD, FAQ 2019 à mentionner dans les webinaires de la CMI, car de nombreuses personnes ne sont pas au courant de sa disponibilité.

## **8 Mises à jour des sociétés hydroélectriques**

### **a. OPG**

La centrale canadienne d'OPG a continué de libérer la capacité maximale de ses turbines; toutefois, en avril, les arrêts des turbines exigeront une diminution du débit (ce qui pourrait augmenter le volume des déversements).

### **b. NYPA**

La panne d'une turbine et la demande d'un débit élevé du lac Ontario ont nécessité l'exploitation hivernale du déversoir de Long Sault dans des conditions de glace difficiles. L'ouverture et la fermeture des écluses sont des opérations manuelles qui nécessitent deux personnes. La FERC exige l'installation d'une barrière pour embarcations d'ici la fin de 2021. D'ici là, des bouées informeront les utilisateurs de la rivière des dangers des forts courants créés à proximité des écluses.

## **9 Comité GAGL**

### **a. Le point sur la réunion du Comité GAGL du 10 mars**

Le Comité de gestion adaptative des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent (GAGL) s'est réuni la veille pour discuter de son examen accéléré des plans 2014 et 2012 (pour le débit du lac Supérieur).

### **b. Le point sur le processus d'examen et d'approbation du Conseil**

Le Comité GAGL fournira des produits au Conseil aux fins d'examen et d'approbation par les coprésidents, tels qu'ils seront produits, accompagnés d'un tableau récapitulatif pour chacun à l'avenir.

### **c. État d'avancement des projets et résumé de l'IIBH**

Les projets sont en cours et comprennent : i) une évaluation économique de l'interruption de la navigation commerciale sur la Voie maritime; ii) la mobilisation des municipalités de la rive sud du lac Ontario au sujet des répercussions des crues; iii) l'évaluation de l'état critique des glaces pendant les périodes de faible volume d'eau sur le lac Saint-Laurent; iv) l'évaluation des seuils de faible niveau d'eau sur le lac Saint-Laurent pour protéger l'infrastructure de l'eau potable, et v) l'évaluation des effets écologiques des prélèvements d'eau sur le lac Saint-Laurent en hiver.

### **d. État de l'examen accéléré du Plan 2014**

Les projets IIBH font partie d'un examen accéléré en deux phases du Plan 2014, approuvé par le Conseil et la CMI, et entièrement financé par les gouvernements. D'autres travaux sont également prévus, notamment des études hydroclimatiques, des prévisions améliorées, une comparaison hebdomadaire des plans, des études sur les ajustements possibles aux limites F et des ajustements possibles au seuil de déclenchement du critère H14.

### **e. Mise à jour du plan de travail de l'EF20**

Le Comité GAGL indique que le plan de travail de l'EF20 a été préparé en supposant que des conditions plus normales prévaudraient cette année. Toutefois, compte tenu des conditions de niveau d'eau élevé persistantes pour l'ensemble des Grands Lacs, les priorités ont changé et une grande partie des efforts sont désormais consacrés à l'examen accéléré du plan et aux stratégies d'évaluation des plans à court et à long terme qui furent soumises à l'approbation du Conseil.

### **f. Commentaires/demandes d'étude du Conseil**

Rien à signaler.

## **10 Examen du rapport semestriel**

La secrétaire de la section canadienne demande que les membres examinent le rapport semestriel du Conseil pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 29 février 2020 et qu'ils soumettent leurs commentaires d'ici la fermeture des bureaux, le vendredi 20 mars 2020, afin que l'on puisse les présenter rapidement à la CMI.

## **11 Autres affaires**

### **a. Le point sur le Groupe de travail technique de la Voie maritime**

Le Groupe de travail technique (GTT) de la Voie maritime a cerné cinq tronçons critiques du fleuve Saint-Laurent où les courants croisés lors de débits élevés, rendent la navigation particulièrement dangereuse. Le gradient du fleuve, qui dépend du niveau d'eau du lac Ontario, des vents et de son débit, est plus important pour la sécurité de la navigation que le débit en soi. ECCC élabore des modèles hydrauliques pour faciliter la navigation. Les simulations de modèles statiques, fondées sur divers scénarios d'élévation et de débit du lac Ontario, fourniront des informations sur les vitesses et les courants croisés bidimensionnels, et seront bientôt prêtes à informer les navigateurs sur les conditions prévues. Les simulations de modèles hydrodynamiques en temps réel, qui se dérouleront sur le plan opérationnel et comprendront les effets du vent et les conditions du niveau de l'eau en temps réel, prendront toutefois plus de temps à se développer, mais elles devraient fournir des estimations plus opportunes et de meilleure qualité des courants croisés et de la vitesse à mesure que les conditions météorologiques et hydrologiques varient. Il est également prévu d'installer des anémomètres acoustiques Doppler pour aider à étalonner et à valider davantage les modèles. Les navigateurs fourniront régulièrement des commentaires au GTT sur les conditions de transit dans la Voie maritime du Saint-Laurent.

**b. Rencontres printanières à Washington (semaine du 22 avril)**

Le Conseil tiendra sa prochaine réunion en personne dans l'après-midi du mardi 21 avril 2020 à Washington DC à une adresse qu'il reste à déterminer. La comparution aura lieu le lendemain matin. Une téléconférence du Conseil est prévue pour 13 h, le vendredi 27 mars 2020, si les conditions le justifient.

**c. Réunion du Conseil à l'automne : Septembre à Montréal**

Mme S. Morin a gracieusement offert d'accueillir la réunion du Conseil de l'automne 2020 aux bureaux du Centre communautaire à Montréal le mercredi 16 septembre. Le Comité GAGL tiendra compte de l'intérêt pour un deuxième atelier conjoint avec les conseils qui aurait lieu la veille. Les secrétaires des conseils assureront la coordination avec Mme Morin et transmettront l'information à tous les intéressés dès que possible.

## **12 Retour sur le suivi des actions**

La secrétaire canadienne passe en revue chacune des mesures de suivi suivantes :

- Le Conseil préparera un communiqué de presse sur sa décision concernant le débit du lac Ontario en avril.
- Le Conseil écrira à la CMI pour l'informer de ses décisions.
- Le Conseil répondra à la récente lettre des Corporations de la Voie maritime.
- Le Comité de limnimétrie terminera ses rapports de 2017, 2018 et 2019 demeurés en suspens.
- Les membres et le personnel du Conseil doivent informer les secrétaires du Conseil de toutes les activités de sensibilisation du public entreprises depuis septembre 2019 d'ici le 20 mars 2020 aux fins d'inclusion dans le 133<sup>e</sup> rapport semestriel.
- Le Comité des communications planifiera un webinaire de sensibilisation du public pour juillet 2020.
- La CMI mentionnera les produits de communication du Conseil dans ses webinaires.
- Le Comité GAGL fournira des produits au Conseil aux fins d'examen et d'approbation par les coprésidents, tels qu'ils seront produits, accompagnés d'un tableau récapitulatif de la situation.
- Les membres du Conseil examineront le rapport semestriel pour soumettre leurs commentaires d'ici la fermeture des bureaux le vendredi 20 mars 2020.
- Les navigateurs fourniront régulièrement des commentaires au GTT de la Voie maritime sur les conditions de transit dans la Voie maritime du Saint-Laurent.
- Les secrétaires des conseils assureront la coordination avec Mme Miron et transmettront l'information sur la réunion de septembre 2020 à toutes les personnes concernées dès que possible.

## **13 Mot de la fin et levée de la séance**

M. Durrett exprime sa reconnaissance à tous pour une réunion réussie et d'excellentes communications, et remercie les coprésidents de la CMI, MM. Corwin et Béland, de leur présence. La séance est levée à 16 h 05.

# Conseil international du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent

## Réunion du Conseil - 11 mars 2020 – 9 h à 16 h 30

Laboratoire de recherches environnementales sur les Grands Lacs (NOAA)  
4840 South State Road, Ann Arbor (Michigan) 48108

Téléconférence : 1-877-336-1839/Code d'accès : 5162099/Code de sécurité : 3910

Réunion en ligne : <https://usace.webex.com/meet/bryce.w.carmichael>

### ORDRE DU JOUR

1. Appel, mot d'ouverture, objectifs [Durrett] 9 h
2. Adoption de l'ordre du jour [Durrett] 9 h 10
3. Mesures de suivi précédentes [Faveri] 9 h 15
4. Conditions actuelles et aperçu de la régularisation [Caldwell] 9 h 30
  - a) Aperçu de la régularisation
  - b) Examen des écarts effectués pendant la période visée par le rapport
  - c) Aperçu des conditions hydrologiques historiques [Bruxer]
5. Discussion du Conseil sur la stratégie de dérogation jusqu'en juin 2020 [Tous] 10 h
  - a) Écarts – Limite L
  - b) Écarts – Limite F
  - c) Stratégie de communication avec la CMI
  - d) Correspondance avec les Corporations de la Voie maritime (lettre du 10 mars)
- PAUSE (10 min.) 11 h 35**
6. Le point sur le Groupe de travail technique de la Voie maritime/du Conseil [Schifferle, Lavigne] 11 h 45
7. Comité de limnimétrie [Schifferle] 11 h 55
  - a) État des rapports de 2018 et de 2019
  - b) Activités d'inspection prévues en 2020/Le point sur l'enquête sur la précision
- DÎNER (1 heure) 12 h 00**
8. Comité des communications [Hudon, David, Carmichael, Caldwell] 13 h
  - a) Aperçu des réunions en personne pendant la période visée par le rapport
  - b) Activités de sensibilisation du public - Webinaire?
  - c) Le point sur les médias sociaux
  - d) Orientation d'ECCC pour l'interaction entre les employés et le public?
  - e) Plan de communication et produits connexes
    - (1) Bulletins trimestriels
    - (2) Produits vidéo
    - (3) Produits techniques ciblés (comparaison du plan, FAQ 2019, etc.)
9. Mises à jour des sociétés hydroélectriques [Davis, Morton] 13 h 30
  - a) OPG
  - b) NYPA
10. Comité GAGL [Léger, Allis] 14 h

a) Le point sur la réunion du Comité GAGL du 10 mars	
b) Le point sur le processus d'examen et d'approbation du Conseil	
c) État d'avancement des projets et résumé de l'IIBH	
d) État de l'examen accéléré du Plan 2014	
e) Mises à jour du plan de travail de l'EF20	
f) Commentaires/demandes d'étude du Conseil	
PAUSE (15 min.)	15 h
Mise à jour du rapport semestriel [Caldwell]	15 h 15
11. Autres affaires [Carmichael/Caldwell]	15 h 30
a) Rencontres printanières à Washington (semaine du 22 avril??)	
b) Réunion du Conseil à l'automne : le xx septembre à Montréal??	
12. Examen des mesures de suivi [Caldwell/Carmichael]	16 h
13. Mot de la fin et levée de la séance [Durrett]	17 h 30